



Déclaration préalable de la FSU au CTSD 78 du 26 mars 2015



Monsieur le Directeur d'Académie,

Si la mobilité des enseignants sera facilitée lors du mouvement intra-académique 2015, cela ne sera pas lié à l'augmentation du nombre de postes, mais bien au déblocage des chaires occupées par les stagiaires. Les créations de postes au nombre de 16 dans le département, ne suffiront pas à améliorer les conditions de travail des élèves et des personnels, devant l'augmentation des effectifs et l'absence de compensation des suppressions massives antérieures à 2012.

Le constat est accablant pour les moyens non enseignants et CPE, puisque le département des Yvelines ne bénéficiera d'aucun emploi supplémentaire en CPE, service infirmier, service social ou administratif.

Avec 723 élèves en plus par rapport aux prévisions et 1257 par rapport aux constats, la FSU condamne l'absence de création d'emploi CPE dans les Yvelines. Au tarissement de son potentiel de remplacement, s'ajoute des besoins non couverts dans au moins 25 établissements du département.

Cette indigence des moyens CPE mise en regard avec l'évolution des besoins, encore plus frappante que pour les moyens enseignants, amène à s'interroger sur l'avenir de la vie scolaire et de ses modes de fonctionnement. Le coordinateur de niveau d'enseignement, nouvel avatar du préfet des études, créé ex abrupto dans la circulaire sur les IMP se voit doté de compétences d'un CPE dont il n'a ni l'expertise ni la formation ni les conditions de service pour les exercer : faire le lien avec les équipes pédagogiques et le professeur principal pour le suivi des élèves, surveiller le décrochage, etc...

Le SNES et la FSU tiennent à réaffirmer la place et le respect indispensables des missions et des qualifications des CPE pour le bon fonctionnement des établissements et la réussite des élèves. C'est pourquoi ils s'opposent à la création des fonctions de coordinateur de niveau d'enseignement et exigent des créations d'emplois et de postes à la hauteur des besoins.

Alors que le Président de la République et les ministres successifs de l'Éducation Nationale affirment que la lutte contre les inégalités sociales est une priorité et que l'école est un lieu privilégié d'éducation à la citoyenneté, les services sociaux, qualifiés pour y participer, sont encore fragilisés par les politiques mises en œuvre.

En effet, dans le cadre des chantiers métiers débutés au 3 février 2014, la circulaire des missions des Assistants de service social de l'Éducation Nationale est encore en ré-écriture. Elle prévoit l'intervention des Assistants de service social dans les écoles du premier degré à moyens constants dans notre département. Il nous paraît légitime d'intervenir le plus tôt auprès des élèves mais pour cela il faut des personnels en quantité suffisante pour exercer un véritable travail de prévention.

Redéployer le service social scolaire ne fait qu'éparpiller les forces des équipes pluri professionnelles déjà mises à mal dans les établissements scolaires du secondaire. Et cela ne permet pas d'apporter un accompagnement social de qualité aux élèves et aux familles en difficultés sociales, familiales et éducatives dans le premier degré. Nous nous interrogeons sur la volonté réelle de ce gouvernement de changer la politique sociale et éducative en faveur des élèves.

Nous souhaitons, Monsieur le Directeur d'Académie, un débat sur le fond sur le projet de répartition des secteurs d'intervention des collègues du service social en faveur des élèves dont nous attendons qu'il soit communiqué lors du prochain CTSD. Comment, en effet, sans moyens supplémentaires répondre aux promesses ministérielles de couvrir les écoles situées en REP + : En alourdissant davantage la charge de travail des personnels ou en découvrant encore plus les établissements du second degré ?

La récente mobilisation, des établissements de la région Mantoise à l'occasion de la venue à Magnanville de Mme la Ministre Najat Vallaud Belkacem, dans la cadre de la campagne pour les élections départementales, a démontré que même dans L'Éducation Prioritaire, en dépit de la volonté affichée par le Ministère, le compte n'y est pas. Des collèges réunissant tous les critères pour être classés REP + se sont mobilisés pour ne pas rester « simple » REP, dotation insuffisante pour permettre un fonctionnement serein des classes préparatoires du lycée Saint Exupéry de Mantes la Jolie, établissements sortis de la carte prioritaire sans réelle garantie de maintien des moyens de manière pérenne ... Malgré les promesses ministérielles, les moyens accordés à l'Éducation Prioritaire risquent fort d'être insuffisants à combler un tant soit peu les inégalités sociales criantes du département des Yvelines.

Dans le même temps, de nombreux collèges ont sollicité audience auprès de vos services afin de faire état

de leurs inquiétudes concernant l'indigence des DHG allouées pour la rentrée 2015. Ils se sont vus rétorquer que tous les moyens avaient été attribués à la Réforme de L'Education Prioritaire ! Confrontés à des fermetures de divisions en raison de la baisse démographique, à des prévisions d'effectifs par classe dépassant parfois le seuil des 28 élèves, à la suppression des heures dédiées à l'accompagnement éducatif, les collèges des Yvelines se trouveront forcés de fonctionner dans le cadre de DGH étriquées, sans marge suffisante pour mettre en place des groupes à effectifs réduits ou des dispositifs d'accompagnement des élèves les plus fragiles.

De même, la FSU dénonce la dérive actuelle qui consiste à dépasser le seuil des 16 élèves par classe en SEGPA. Cette pratique nuit gravement à la scolarisation des élèves et aux conditions d'exercice de nos collègues et ceci dans un contexte de fermetures de classes depuis plusieurs années. Dès lors que les 16 élèves sont atteints, nous souhaiterions que cela soit l'occasion d'ouvertures de classes afin que les conditions de travail de tous soient optimales.

La réforme du collège, que les enseignants appellent de leur vœux, risque fort de désenchanter encore un peu plus notre profession en mal de vocation. Sans qu'aucun bilan n'ait été tiré de la réforme Châtel du Lycée, ce sont les mêmes recettes qui sont proposées. La globalisation des horaires, la marge d'autonomie attribuée aux collèges portent en germe la mise en concurrence des disciplines et des établissements, tout en échouant à porter les mêmes ambitions pour tous les élèves. Les élèves les plus fragiles, qui ont davantage besoin d'acquérir des bases solides par le biais d'enseignements structurés en disciplines, pâtiront les premiers de la réduction des horaires disciplinaires au profit des EPI. Ces derniers, s'ils étaient mis en place, entraîneraient un alourdissement de la charge de travail des enseignants puisque qu'aucun temps de concertation n'est prévu entre enseignants de différentes disciplines. Et que dire de l'introduction de la LV en 5ème, mesure cosmétique qui doit se faire au prix d'une réduction des horaires hebdomadaires de LV sur toute la durée du collège, alors que l'on sait que l'apprentissage précoce des langues ne résout en rien les difficultés d'apprentissages des LV, qui persistent au lycée en raison des effectifs surchargés et de l'indigence des horaires hebdomadaires ?

Au lycée, aucun changement ne se profile à l'horizon bien morne de la rentrée 2015 : pas de bilan de la réforme Châtel et de la rénovation de la voie technologique, qui ont contribué à dénaturer nos métiers au point de causer la désespérance chez les professeurs de STI2D, des effectifs toujours surchargés et une charge de travail, qui elle ne cesse de s'alourdir avec la mise de œuvre de dispositifs inefficaces et chronophages tels que l'AP. La mise en place de ECA de langues vivantes a ajouté une pression supplémentaire sur les enseignants tout en contribuant encore un peu plus à mettre à mal le caractère national du Baccalauréat. Quant à la mise en œuvre du décret Hamon sur les ORS, il va contraindre les professeurs qui enseignent moins de 10 heures en Terminale à travailler encore un peu plus sans voir leur salaire augmenter.

En collège comme en lycée, le projet de circulaire déclinant le décret relatif aux indemnités pour missions particulières laisse entrevoir un renforcement des pratiques managériales des chefs d'établissement, la mise en place d'une hiérarchie intermédiaire et une augmentation de la charge de travail des enseignants, avec la disparition des décharges de service pour les missions inférieures à trois heures. Les IMP vont entraîner une baisse insidieuse de nos rémunérations puisque qu'au-delà de l'échelon 5 pour un certifié classe normal, une mission rémunérée au taux moyen rapportera moins qu'une HSE. L'empilement des tâches hors enseignement, telles les heures de vie de classe dont le nouveau décret ne prévoit pas la rémunération, alourdit toujours un peu plus notre charge de travail sans que pour autant ne soit envisagées de compensations sous la forme d'une augmentation salariale par le dégel du point d'indice et la reconstruction de la grille indiciaire, ou une diminution de nos obligations de service.

Pour la FSU, il est urgent de mettre en place dans l'Éducation une politique qui se traduise par la reconnaissance et la revalorisation globale des personnels et de leurs métiers ainsi que l'octroi de moyens substantiels au Service public d'Éducation, lui permettant d'assurer l'ensemble de ses missions et de faire réussir les jeunes sur tous les territoires.

Cette nécessité pose celle du changement radical de politique se traduisant par l'abandon de l'austérité et de la remise en cause des protections et des garanties collectives dont les effets ravageurs sur le plan démocratique, économique et social sont de plus dénoncés, au profit d'une politique de redistribution, de créations d'emplois et de justice sociale, faisant notamment du SPE une véritable et concrète priorité nationale et républicaine.

C'est pourquoi, la FSU, avec la CGT, FO et Solidaires, s'engage dans un processus de mobilisation de l'ensemble des salariés pour créer les conditions d'un rapport de force unitaire et obtenir un changement de cap. Elle appelle, tous les personnels de l'Éducation nationale, à faire de la journée de grève et de manifestation le 9 avril une réussite.